

## PIERRE MOSCOVICI MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 26 avril 2013 N° 562

## Pierre MOSCOVICI annonce que l'Etat vient de céder 2,1% du capital d'EADS, conformément aux nouveaux accords de gouvernance de la société

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances, annonce la clôture de l'opération lancée hier, 25 avril, de cession par l'Etat, à travers la société Sogepa, d'environ 17,6 millions d'actions EADS.

Cette cession, qui représente environ 2,1% du capital de la société, a été réalisée pour un montant de 707 millions d'euros.

Faisant suite à la cession par Sogepa à EADS le 16 avril dernier d'environ 13 millions d'actions EADS pour un montant de 483 millions d'euros, dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en œuvre par la société, cette opération a ramené la participation de Sogepa à 12% des droits de vote de la société conformément aux termes des accords du 5 décembre 2012 relatifs à la recomposition du capital de la société.

Ces deux opérations, qui ont rapporté à l'Etat 1,19 milliard d'euros, s'inscrivent dans le cadre d'une politique de gestion active des participations de l'Etat, qui doit permettre de préserver les intérêts patrimoniaux et stratégiques de l'Etat tout en dégageant des ressources en fonds propres pour de nouveaux secteurs porteurs de développement économique.

## NE PAS DIFFUSER NI DISTRIBUER NI PUBLIER AUX ETATS-UNIS, AU JAPON, EN AUSTRALIE OU AU CANADA

Les valeurs mobilières offertes n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du « U.S. Securities Act » de 1933, tel que modifié, ou auprès d'aucune autorité de marché d'un Etat ou de toute autre juridiction des Etats-Unis, et ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement. La Société de Gestion de Participations Aéronautiques n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement d'une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, ni d'effectuer une au offre publique aux Etats-Unis.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre publique au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la "Directive Prospectus").

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces



pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

L'offre et la vente des actions EADS par la Société de Gestion de Participations Aéronautiques en France seront effectuées dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, en conformité avec l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et les autres dispositions législatives et réglementaires applicables. L'offre ne sera pas ouverte au public en France.

## Contacts presse :

Cabinet de Pierre MOSCOVICI:

Safia OTOKORÉ: 01.53.18.40.82 - <u>safia.otokore@cabinets.finances.gouv.fr</u>
Laurent FARY: 01.53.18.41.84 - <u>laurent.fary@cabinets.finances.gouv.fr</u>
Brieuc PONT: 01.53.18.40.67 - <u>brieuc.pont@cabinets.finances.gouv.fr</u>

